



**RésoSanté**  
Colombie-Britannique

Votre santé en français

# PHYSIOTHÉRAPEUTE



# PHYSIOTHÉRAPEUTE

Vous exercez le métier de kinésithérapeute en France ou dans un autre pays et vous souhaitez désormais le pratiquer en Colombie-Britannique? Vous êtes au bon endroit: sur cette page, vous trouverez la procédure détaillée pour faire valoir vos diplômes et vous enregistrer à l'ordre provincial de la profession, appelée la physiothérapie au Canada.



## Les prérequis:

La profession de physiothérapeute est réglementée en Colombie-Britannique, c'est-à-dire qu'elle est gérée et contrôlée par un organisme provincial: le *College of Health and Care Professionals of British Columbia*. Pour pouvoir exercer ce métier, il faudra impérativement [vous enregistrer](#) auprès de cet organisme. Avant de commencer la procédure, assurez-vous de répondre à ces prérequis:

- être diplômé-e d'une formation de physiothérapie/kinésithérapie;
- avoir effectué au moins 1025 heures de formation pratique supervisée en milieu clinique (équivalent d'un internat ou d'un stage clinique).

Nous vous recommandons également de lire toute cette page avant de commencer la procédure, afin d'avoir une vision d'ensemble des étapes qui vous attendent.

## Un peu de vocabulaire:

Précision importante: vous avez peut-être entendu parler du *College of Physical Therapists of BC*. Jusqu'en juin 2024, cet organisme était l'ordre régulant la profession de physiothérapeute en Colombie-Britannique. Mais depuis, il a fusionné avec d'autres ordres médicaux, pour former le *College of Health and Care Professionals of British Columbia* (CHCPBC), qui est donc la nouvelle autorité régulatrice de la profession.

Anglais	Français
Physical therapist	Physiothérapeute (Kinésithérapeute en France)
College of Health and Care Professionals of British Columbia (CHCPBC)	<i>Pas de traduction officielle</i> Ordre des professionnel-le-s de la santé et des soins en Colombie-Britannique
Canadian Alliance of Physiotherapy Regulators (CAPR)	Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie (ACORP)
Physiotherapy Competency Exam (PCE)	Examen de validation des compétences en physiothérapie (ECP)
Alternate Clinical Evaluation BC (ACEBC)	<i>Pas de traduction officielle</i> Évaluation des compétences cliniques en Colombie-Britannique

# La procédure en bref:

Soyez averti-e: la procédure va être longue et très coûteuse. Cependant, elle n'a rien d'impossible! Les étapes clés sont les suivantes:

- Faites certifier vos pièces d'identité;
- Prouvez votre niveau de langue (français ou anglais);
- Créez votre compte sur le site de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie (ACORP ou, en anglais, CAPR);
- Suivez un cours en ligne sur l'exercice de la profession de physiothérapeute au Canada;
- Faites reconnaître votre formation et vos diplômes obtenus à l'étranger sur le site de l'ACORP/CAPR;
- Passez les deux examens nécessaires: l'examen de validation des compétences en physiothérapie (ECP ou, en anglais, PCE) et l'évaluation de vos compétences cliniques (en anglais uniquement, ACEBC);
- Candidatez auprès du College of Health and Care Professionals of British Columbia (CHCPBC) et passez l'examen de jurisprudence.

Au terme de cette procédure, vous serez autorisé-e à vous enregistrer et à exercer votre profession.

Notez que vous pouvez entamer vos démarches avant d'arriver au Canada, bien que certaines étapes plus tard dans la procédure nécessitent votre présence en Colombie-Britannique. Démarrer la procédure en amont peut malgré tout s'avérer utile, les délais de traitement étant extrêmement longs.

## 1. Prouvez votre niveau de langue, en français ou anglais

Durant la procédure, il vous sera demandé de prouver votre niveau de langue (anglais ou français), possiblement au besoin d'un examen. Vous en êtes dispensé-e si vous avez complété votre formation de physiothérapie en France ou dans [certains pays anglophones](#).

Si vous n'êtes pas dans cette situation, vous allez devoir prouver votre niveau de



langue en passant un test. Si vous souhaitez exercer en Colombie-Britannique, province très majoritairement anglophone, nous vous conseillons de passer un examen testant votre niveau d'anglais. Celui-ci vous sera sans doute plus utile qu'un test de français.

Plusieurs tests sont acceptés dans le cadre de cette procédure. Tous sont généraux et ne vous interrogeront pas sur du vocabulaire spécifique à votre profession:

- le [IELTS Academic Test](#) ou [IELTS General Training Test](#): examen en quatre épreuves. La version "Academic" est généralement considérée comme plus difficile que la version "General Training". Les frais sont d'environ 300\$CA.
- le [TOEFL](#): similaire au IELTS, mais avec des épreuves plus courtes. Les frais varient en fonction du pays (environ 330\$CA au Canada, environ 380\$CA en France).
- le [CELP General Examination](#): un test uniquement reconnu au Canada, pour les démarches d'immigration et d'enregistrement professionnel. Les frais sont de 290\$CA plus taxes.

Si vous désirez passer un examen de français, vous pouvez passer le [TEF](#) ou le [TCF](#) canadien.

Pensez à consulter les [notes minimales requises](#) à ces examens.

## 2. Créez votre compte en ligne ACORP/CAPR

Avant de poursuivre la procédure, vous devez créer votre espace en ligne sur le site de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie (ACORP ou, en anglais, CAPR), l'organisme national supervisant la profession et organisant les examens que vous devrez passer avant de vous enregistrer.

Demandez donc la création de votre [espace en ligne](#). Si votre inscription est validée, vous recevrez un numéro d'identification ACORP/CAPR, obligatoire pour l'étape suivante.

## 3. Suivez un cours sur l'exercice de la physiothérapie

Dernière étape avant de faire reconnaître vos diplômes: suivre un cours en ligne



sur l'exercice de la profession de physiothérapeute au Canada. Vous pouvez suivre la formation de l'[Université de Toronto](#) (attention, celle-ci demande de fournir un test d'anglais pour s'inscrire) ou de l'[Université d'Alberta](#).

Pour pouvoir vous inscrire dans ces cours, il est obligatoire d'avoir un numéro d'identification de l'ACORP/CAPR, d'où l'importance de créer votre espace en ligne en amont. Vous devrez également payer les frais liés à la formation (500\$CA).

Une fois complété, l'établissement devra envoyer directement la confirmation que vous avez suivi le cours à [documents@alliancept.org](mailto:documents@alliancept.org), en mentionnant votre nom et votre numéro d'identification ACORP/CAPR.

#### **4. Faites reconnaître votre formation**

Vous allez maintenant devoir faire reconnaître votre formation et votre diplôme de physiothérapeute par l'ACORP/CAPR. En cas de doute durant la procédure, vous pouvez écrire à [credentialling@alliancept.org](mailto:credentialling@alliancept.org) pour toute question.

Connectez-vous à votre espace en ligne, que vous avez créé à l'étape 3, et suivez la [procédure détaillée](#) (en français): créez une demande d'évaluation de vos titres de compétence et payez les frais associés (1486\$CA en 2024).

Après avoir payé, vous pourrez téléverser les documents nécessaires à votre demande: pièce d'identité (canadienne ou de votre pays d'origine), diplôme, résultat d'un test de langue si besoin.

Vous devrez également contacter l'établissement d'enseignement supérieur (école/université) qui vous a décerné votre diplôme, pour lui demander de transmettre des copies de tous vos relevés de notes directement à l'ACORP/CAPR. Voyez avec votre établissement s'il peut les envoyer directement via la plateforme [Digitary](#) (qui devra transmettre les documents à [documents@alliancept.org](mailto:documents@alliancept.org) en mentionnant votre nom et votre numéro d'identification ACORP/CAPR) ou par envoi postal. ATTENTION, il ne faut surtout pas envoyer d'originaux par la poste, ils ne vous seront pas rendus.

Votre établissement aura également [ce formulaire](#) à remplir (en anglais) et à renvoyer obligatoirement par voie postale à l'adresse mentionnée, dans une enveloppe scellée et tamponnée par l'établissement.



Une fois tous vos documents téléversés sur votre espace en ligne ou envoyés par votre université, il ne reste plus qu'à attendre que votre dossier soit examiné. Soyez préparé-e: cela va prendre beaucoup de temps, en moyenne [26 semaines](#) selon le site de l'ACORP/CAPR, soit environ 6 mois.

Si l'évaluation de vos titres de compétence est concluante, vous serez averti sur votre espace en ligne. Vous pourrez ensuite passer à l'étape suivante

## 5. Passer un premier examen: l'ECP

C'est l'heure de tester vos connaissances: la validation de votre formation et de votre diplôme vous donne le droit de vous inscrire à l'[Examen de validation des compétences en physiothérapie](#) (ECP ou, en anglais, PCE).

Il s'agit d'un QCM de 200 questions à faire sur ordinateur, en anglais ou français. Une dizaine de sessions sont organisées chaque année.

L'inscription à l'examen se fait directement sur votre espace en ligne de l'ACORP/CAPR. Connectez-vous et suivez [la procédure](#) (en français): vous devrez fournir la copie d'une pièce d'identité et payer les frais (1368\$CA en 2024). Pour toute question ou demande d'aménagement de l'examen, vous pouvez écrire à [exams@alliancept.org](mailto:exams@alliancept.org).

Si vous réussissez l'examen, vous recevrez un document attestant de vos bons résultats. Conservez-le précieusement, il vous sera utile.

## 6. Passez un deuxième examen: l'ACEBC

Bravo pour votre réussite à l'ECP mais, malheureusement, pas le temps de souffler: vous devez passer un deuxième test évaluant vos compétences cliniques: l'Alternate Clinical Evaluation BC (ACEBC).

Vous l'aurez remarqué, ce test n'est proposé qu'en anglais. En effet, tout ce que vous avez fait jusqu'à présent était demandé par une institution nationale, donc bilingue. Mais à partir de maintenant, vous allez avoir affaire avec des institutions provinciales, de Colombie-Britannique, donc exclusivement anglophones.

Vous trouverez toutes les informations relatives à l'examen sur [cette page](#), et notamment le lien pour vous y inscrire. Pour ce faire, vous devrez obligatoire-

ment fournir la preuve de votre réussite à l’ECP/PCE, quelques informations sur votre formation de physiothérapeute et payer les frais de 1400\$CA.

L’ACEBC se déroule en personne, à Vancouver. Le test est composé de 8 mises en situation clinique, où vous devrez prendre en charge un-e patient-e joué-e par un acteur ou une actrice. Chaque mise en situation dure 10 minutes et vous demande de réfléchir à une question ou un scénario différent.

Après l’avoir passé, vous devrez attendre environ 3 semaines avant de pouvoir accéder aux résultats. Pour ce faire, vous devrez créer un compte sur le [Reg-istrant Portal](#) du *College of Health and Care Professionals of British Columbia* (CHCPBC).

## 7. Candidatez auprès du CHCPBC

Courage, c’est bientôt fini! Avec vos deux examens en poche et votre espace en ligne créé sur le site du CHCPBC, vous pouvez désormais candidater à l’enregistrement auprès du *College*. Vous trouverez le détail de la procédure, en anglais, en suivant [ce lien](#) (en ouvrant l’onglet “Never registered in Canada and educated outside Canada”)

Connectez-vous sur le [Registrant Portal](#) et remplissez le formulaire de candidature en ligne. Notez que ce formulaire vous demande de consentir à un examen de votre casier judiciaire, qui sera mené directement par le *College*. Vous devrez également fournir plusieurs documents:

- Remplissez la section 1 de [ce formulaire](#), puis envoyez un exemplaire à chaque autorité de réglementation d’une profession où vous avez été enregistré-e (physiothérapeute ou autre). Chaque autorité devra renvoyer le formulaire rempli directement au *College* par courriel à [registration@chcpbc.org](mailto:registration@chcpbc.org);
- Téléversez 2 copies certifiées de pièces d’identité canadiennes (pour plus de détails, consultez la section “**1 - Faites certifier vos pièces d’identité**” de cette page);
- Payez une assurance de responsabilité professionnelle et téléversez l’attestation;
- Téléversez vos résultats de l’AECBC.

Le *College* va maintenant examiner votre dossier. Si tout est en ordre et qu'aucune information supplémentaire n'est nécessaire, vous recevrez un courriel avec un lien pour passer un dernier test: l'examen sur la jurisprudence. Celui-ci évalue votre compréhension des règles et des standards de la pratique en Colombie-Britannique.

Une fois passé, vous recevrez un autre lien pour payer les frais d'enregistrement (700\$CA en tout).

Félicitations, vous êtes désormais autorisé·e à exercer la profession de physiothérapeute. N'oubliez pas de renouveler votre enregistrement [chaque année](#).

